



Cotonou, le 15 OCT 2024

**COMMUNIQUE DE LA HAUTE AUTORITE DE L'AUDIOVISUEL ET DE LA
COMMUNICATION**

N° 026.-24/HAAC/PT/CMSPr/SG/SGA/DM/SPE/SCS

Dans le cadre de la tournée de vérification de l'adresse physique des sièges des journaux et écrits périodiques installés sur toute l'étendue du territoire national, le Président de la Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) invite tous les responsables des organes de presse écrite à faire parvenir au Secrétariat Administratif de l'Institution, sis à son Annexe, au Carré n°146 au quartier Guinkomey, Cotonou, au plus tard le jeudi 31 octobre 2024, les informations suivantes :

- l'adresse complète de leur siège ;
- les numéros de téléphone et l'adresse e-mail du Directeur de Publication ;
- la situation géographique précise de leur organe ou toutes autres informations pouvant permettre de s'y rendre facilement sans être accompagné.

Vu l'importance de l'opération, passé ce délai, aucune information ne sera prise en compte.

Le Président de la HAAC remercie les acteurs de la presse écrite pour la diligence et compte sur chacun pour le succès de l'opération.

Pour le Président et P.O.

Le Secrétaire Général

François K. AWOUDO

